

**ASSOCIATION FRANÇAISE
DE L'ASSURANCE**



**Assurances de biens
et de responsabilité**

Enquête

Juin 2011

**Inondations du Var des 15 et 16 juin 2010
Bilan chiffré au 31 mai 2011**

**ASSOCIATION
FRANÇAISE
DE L'ASSURANCE**

Ce document est la propriété exclusive de la FFSA et du GEMA et est protégé par le droit d'auteur. La reproduction, la représentation et la diffusion de tout ou partie de ce document ne peuvent se faire, en dehors du périmètre de la société ou de l'organisme destinataire de ce document, qu'avec l'autorisation de la direction émettrice de la FFSA ou du GEMA.

Direction des études et des statistiques FFSA-GEMA
26, boulevard Haussmann - 75311 Paris Cedex 09
E-mail : statdom@ffsa.fr
www.ffsa.fr - www.gema.fr

LES INONDATIONS DU VAR DES 15 ET 16 JUIN 2010

SYNTHESE



Les conséquences humaines et matérielles des inondations du Var

- 23 morts dont 10 à Draguignan
- 44 communes déclarées sinistrées

- Environ 1 milliard de dommages directs, dont :
 - 615 M€ à la charge des assureurs,
 - 255 M€ pour les biens non assurables des collectivités
 - Plus de 50 M€ de pertes pour l'agriculture

Au 31 mai 2011, le coût global pour le marché national – brut de réassurance – des inondations survenues dans le Var les 15 et 16 juin 2010 est évalué à 615 M€ pour un total d'environ 35 700 sinistres et un coût moyen de 17 230 euros.

Les inondations du Var représentent plus du tiers des indemnités versées par le régime des catastrophes naturelles en 2010. Elles constituent le deuxième événement le plus coûteux de l'exercice après les inondations provoquées par la tempête Xynthia dont la charge s'établit à 745 M€ pour les assureurs.

Avec 300 M€, les professionnels représentent près de la moitié des indemnités versées par les assureurs (hors contrats automobile). Les indemnités versées au secteur agricole sont évaluées à 20 M€, celles concernant les entrepreneurs et collectivités territoriales s'établissent donc à 280 M€.

Les communes de Draguignan et Fréjus ont été les plus touchées par ces inondations puisqu'elles concentrent à elles deux 60 % de la charge des sinistres.

PRESENTATION



Ce document présente la synthèse des informations recueillies auprès des sociétés à partir du suivi statistique mis en place après la survenance des inondations ayant touché le Var les 15 et 16 juin 2010.

Cinq enquêtes par branches ont été effectuées demandant un bilan du nombre et du montant des sinistres connus arrêtés aux dates suivantes : 15 juillet, 31 août, 31 octobre, 31 décembre 2010 et 31 mai 2011 ainsi qu'une enquête par commune au 31 juillet 2010.

Trente six sociétés membres de la FFSA et la totalité des mutuelles du GEMA ont répondu aux questionnaires, elles représentent 90 % du marché national.

SOMMAIRE

1. Cotisations perçues en 2010 au titre des assurances d'événements naturels	p.	3
2. Coût global (tous assurés confondus) pour les assureurs.....	p.	3
3. Les dommages causés par les inondations du Var des 15 et 16 juin 2010.....	p.	4
4. Ventilation de la sinistralité par catégorie d'assurés	p.	5
5. Historique des évaluations successives des inondations du Var	p.	6
6. Historique de la liquidation des dossiers par catégorie d'assurés	p.	7
7. Les principales communes touchées par les inondations de juin 2010.....	p.	8
8. Historique des principaux événements catastrophes naturelles depuis 1988.....	p.	9

Le régime légal des catastrophes naturelles

Aux termes de la loi initiée en juillet 1982, sont considérés comme effets des catastrophes naturelles « les dommages matériels directs non assurables ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises » (Article L. 125-1 alinéa 3 du Code des assurances). Les événements le plus souvent constatés sont les inondations, les coulées de boue, la sécheresse et, dans une moindre mesure, l'action mécanique des vagues, les glissements et affaissements de terrain, les avalanches, raz de marée et les tremblements de terre.

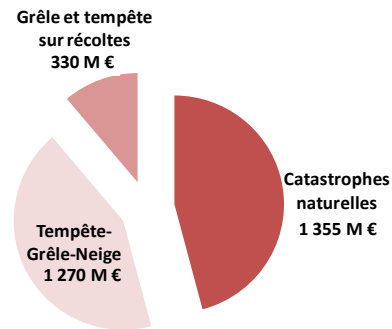
Les dommages causés par le vent ont été définitivement écartés du champ d'application du régime des catastrophes naturelles par la loi du 25 juin 1990. En effet, cette loi a permis la généralisation de la garantie tempête en rendant obligatoire la couverture des dommages résultants des effets du vent dû aux tempêtes, ouragans et cyclones pour toute personne détentrice d'un contrat d'assurance garantissant les dommages d'incendie.

En assurant ses biens contre l'incendie, les dégâts des eaux, le vol..., l'assuré est automatiquement couvert contre les dégâts dus aux catastrophes naturelles. La garantie catastrophes naturelles prévoit la prise en charge des dommages matériels causés aux biens assurés et à eux seuls. Elle joue seulement si un arrêté interministériel paru au Journal officiel constate l'état de catastrophe naturelle.

1. COTISATIONS PERÇUES EN 2010 AU TITRE DES ASSURANCES D'ÉVÉNEMENTS NATURELS

Source : Estimations 2010 FFSA-GEMA

La couverture des événements naturels totalise en 2010 un volume de cotisations de près de 3 milliards d'euros dont 43 % correspondent à la garantie Tempête Grêle Neige et 46 % au régime des catastrophes naturelles.

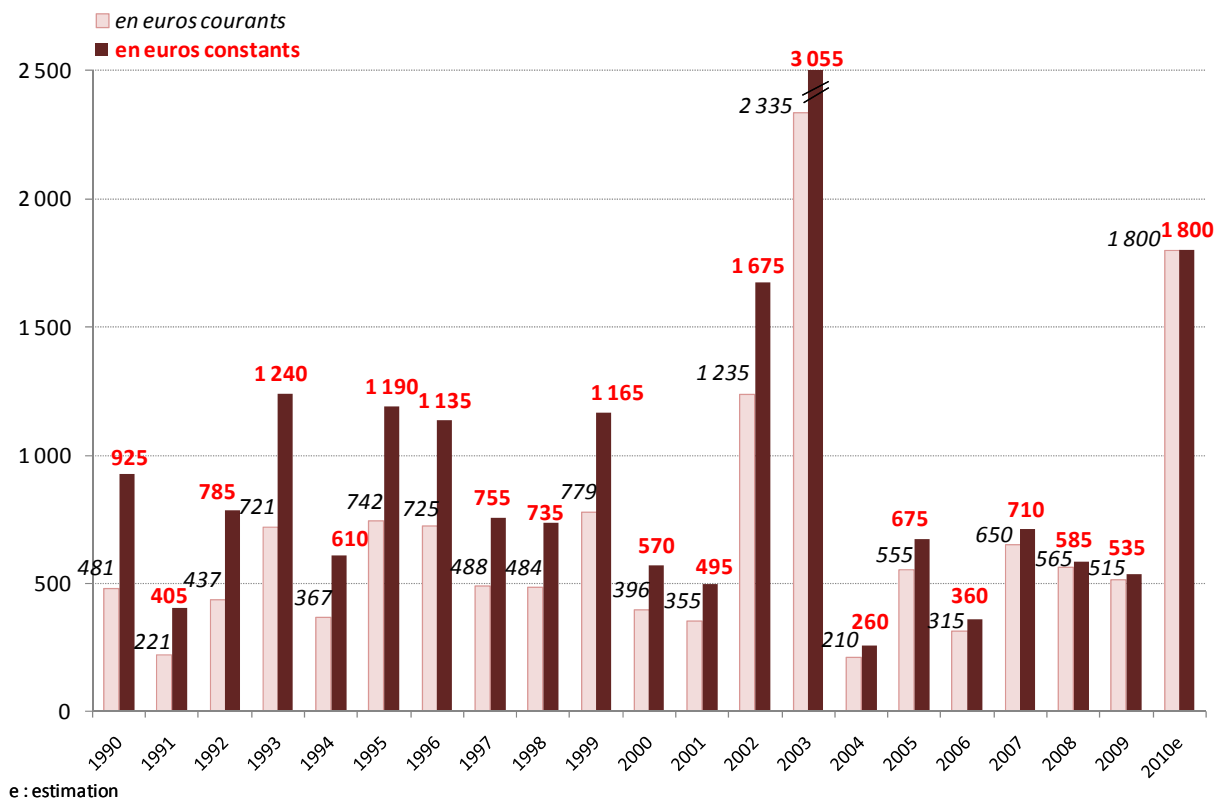


2. COUT GLOBAL (TOUS ASSURES CONFONDUS) POUR LES ASSUREURS

D'après les données recueillies au 31 mai 2010, le coût global – brut de réassurance – des inondations survenues dans le Var les 15 et 16 juin 2010 est estimé à 615 M€ (chiffre extrapolé à 100 % du marché national) pour environ 35 700 sinistres.

➤ Historique du coût annuel du régime catastrophes naturelles depuis 1990

Source : états comptables C10, dernier état connu



Les inondations du Var représentent plus du tiers des indemnités versées par le régime des catastrophes naturelles en 2010. Elles constituent le deuxième événement le plus coûteux de l'exercice après les inondations provoquées par la tempête Xynthia dont la charge s'établit à 745 M€ pour les assureurs.

3. LES DOMMAGES CAUSES PAR LES INONDATIONS DU VAR DES 15 ET 16 JUIN 2010

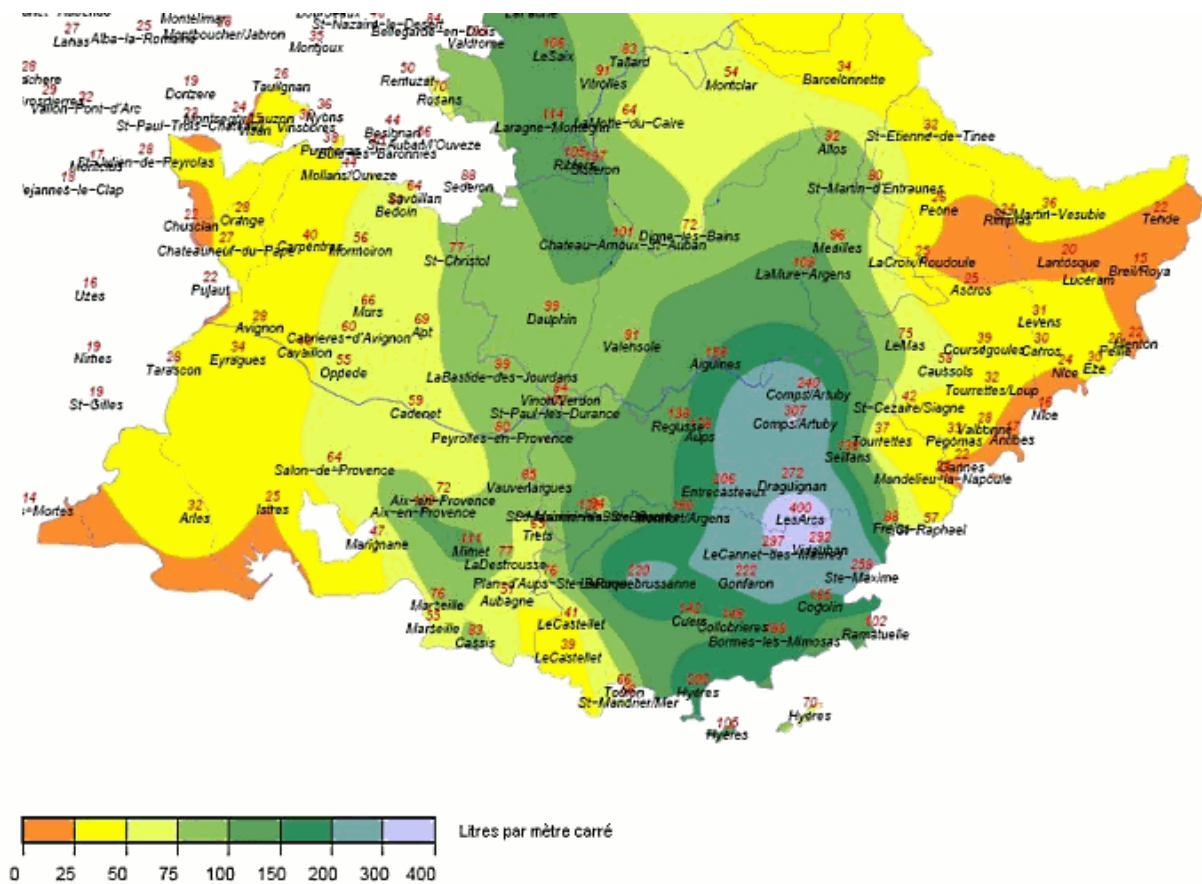
Sources : Météo-France, Préfecture du Var, rapport d'octobre 2010 « Retour d'expérience des inondations survenues dans le département du Var les 15 et 16 juin 2010 » publié par les pouvoirs publics.

Des précipitations exceptionnelles ont frappé le département du Var la journée du 15 juin et la nuit du 15 au 16 juin 2010. Leur intensité a pu atteindre 60 à 80 mm en une heure. Les pluies ont été les plus fortes sur une zone réduite de l'intérieur varois : les cumuls y ont généralement atteint 200 à 300 litres par mètre carré ce qui correspond à une période de retour de 10 à 20 ans.

Près de Draguignan, les quantités d'eau tombées ont parfois dépassé 350 mm en 24 heures (350 litres par m²) soit ce que la région reçoit habituellement sur plusieurs mois. Dans cette zone, les bassins de la Nartuby et de l'Argens ont été touchés par les précipitations les plus intenses qui ont provoqué **des inondations catastrophiques de caractère centennal**. En effet, il faut remonter à 1973 pour trouver des précipitations supérieures à 200 l/m² en 24 heures dans le Var, et à 1827 pour une crue dévastatrice de la Nartuby.

Cumuls de précipitations observées sur l'épisode du 15 juin 2010

Source : Météo France



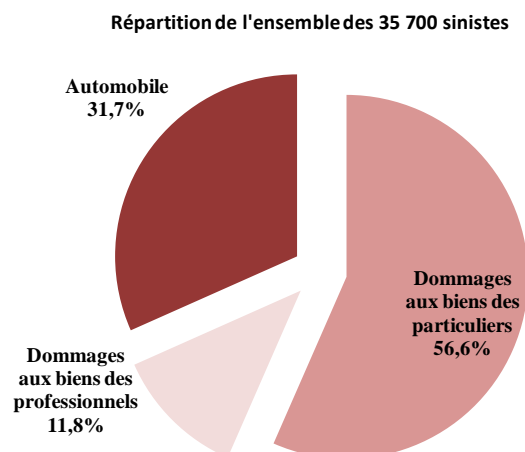
Les crues consécutives aux pluies diluviennes des 15 et 16 juin 2010 ont fait 23 morts, dont 10 dans la seule commune de Draguignan où l'eau est montée à plus de deux mètres. Les moyens de secours engagés ont permis de sauver 2 450 personnes, dont 1 100 sauvetages au sol et 1 350 sauvetages aériens, 300 personnes ayant évité une mort certaine.

Les dégâts matériels causés par cet événement ont été évalués à environ 1 milliard d'euros. Les assurances en ont couvert 615 millions auxquels s'ajoutent 255 M€ pour les biens non assurables des collectivités locales (dont 100 M€ pour les routes et 50 M€ pour les réseaux). Par ailleurs, des centaines d'exploitations agricoles du département ont été sinistrées : pour l'agriculture, les fonds non assurables ont été estimés à 7 M€ et les récoltes perdues à 44 M€.

4. VENTILATION DE LA SINISTRALITE PAR CATEGORIE D'ASSURES

Après extrapolation des marchés par famille de sociétés et par branches, le coût des inondations estimé à 615 M€ se répartit comme suit entre les différentes branches :

- 230 M€ pour les dommages aux biens des particuliers,
- 300 M€ pour les dommages aux biens des professionnels (y compris risques agricoles),
- 85 M€ pour l'automobile.



✓ Nombre, montant et coût moyen des sinistres par catégorie d'assurés

Pour établir la répartition ci-après, seules les données des sociétés FFSA ont été extrapolées puisque celles du Gema sont réputées exhaustives.

	Dommages aux biens des particuliers	Automobile	Dommages aux biens des professionnels	Dont agricole	Ensemble
Nombre de sinistres	20 200	11 300	4 200	250	35 700
Montant des sinistres (en M€)	230	85	300	20	615
Coût moyen (en €)	10 390	7 520	71 430	80 000	17 230

Les dommages aux biens des professionnels totalisent près de la moitié de la charge globale, alors qu'ils représentent à peine plus d'un dossier sur dix.

✓ Ventilation des dommages aux biens professionnels hors secteur agricole

Nota : les sociétés FFSA ayant ventilé leur résultat entre les différentes catégories des contrats dommages aux biens des professionnels représentent 87 % de la charge totale déclarée dans cette catégorie (hors agricole).

Branche d'assurance	Répartition en nombre (en %)	Répartition en montant (en %)	Coût moyen (en €)
Ensemble DBPro hors agricole	100	100	82 310
dont risques industriels	39,9	63,7	131 420
ACPS	57,7	33,3	47 570
collectivités locales	2,4	2,9	100 320

Près des deux tiers des indemnités dommages aux biens des professionnels se concentrent sur les seuls risques industriels, les artisans commerçants et prestataires de services (ACPS) totalisant le tiers restant.

La faible part des collectivités locales s'explique par le fait que l'essentiel des dommages subis concernaient des biens non assurables : une étude de la préfecture du Var a évalué ces dégâts à 255 M€.

5. HISTORIQUE DES EVALUATIONS SUCCESSIVES DES INONDATIONS DU VAR

Pour les 47 sociétés membres de la FFSA et du GEMA ayant transmis leurs chiffres arrêtés au 31 mai 2011 - elles représentent 90 % du marché national - le nombre de sinistres déclarés s'établit à 32 874 pour un coût de 552 M€.

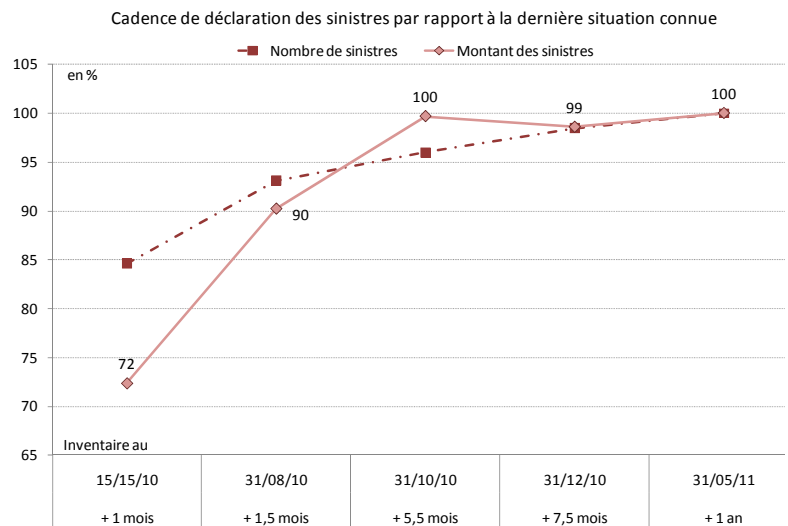
✓ Rappel des totalisations brutes obtenues aux différents inventaires

Inventaire au :	15/07/10	31/08/10	31/10/10	31/12/10	31/05/11
Nombre de sinistres	27 819	30 607	31 560	32 368	32 874
Indice du nombre de sinistres*	85	93	96	98	100
Montant des sinistres (en K€)	399 411	497 997	550 166	544 148	551 938
Indice du montant des sinistres*	72	90	100	99	100
Coût moyen (en €)	14 357	16 271	17 432	16 811	16 789

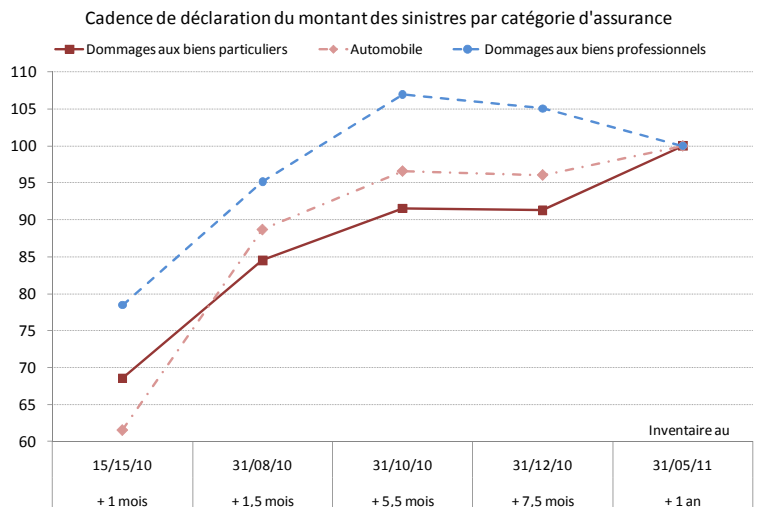
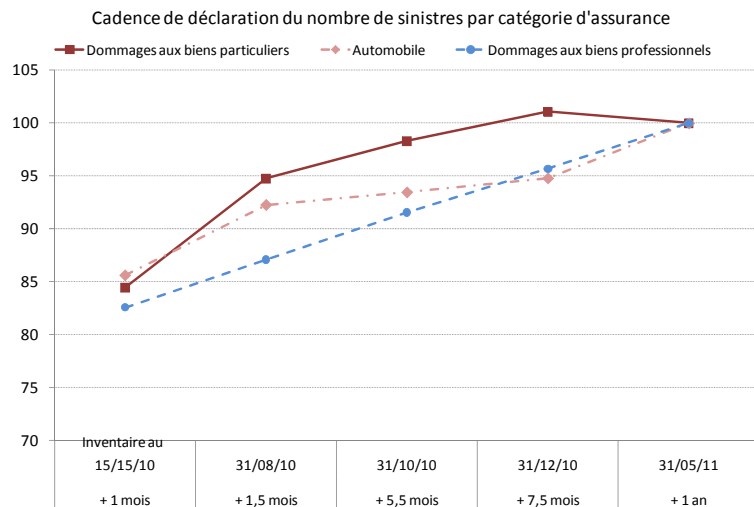
*Nota : les indices sont calculés par rapport à l'inventaire au 31/05/2011 qui correspond à la base 100.

✓ Cadence de déclarations des sinistres

D'après les données transmises au 31 mai 2011 (base 100), l'estimation de la charge des sinistres effectuée un mois après l'évènement est sous-évaluée de 28 % par rapport à la dernière évaluation connue.



✓ Par catégorie d'assurés



Bien que les sinistres automobile soient enregistrés très rapidement, la charge correspondante reste mal évaluée un mois après l'évènement. En effet, le coût moyen augmente de 39 % entre le premier et le dernier inventaire.

6. HISTORIQUE DE LA LIQUIDATION DES DOSSIERS PAR CATEGORIE D'ASSURES

Nota : dans les résultats exposés ci-dessous, le nombre de dossiers réglés en partie ou totalement, d'expertises réalisées, de dossiers clos et de dossiers sans suite sont rapportés au nombre total de déclarations de sinistres qui comprend les dossiers clos et les « sans suite ».

✓ Evolution (en %) de la part des dossiers réglés en partie ou totalement

Situation au :	15/07/10	31/08/10	31/10/10	31/12/10	31/05/11	31/05/11 hors sans-suite
Dommages aux biens des particuliers	25,8	53,8	66,6	72,8	79,6	97
Automobile	24,7	72,3	84,4	88,7	89,2	98
Dommages aux biens des professionnels	16,6	39,8	51,3	61,3	77,9	94
Ensemble	24,5	58,4	70,7	76,6	82,6	97

Corrigée des dossiers sans suite, la part des sinistres réglés s'établit à environ 97%.

✓ Evolution du poids des règlements (en % de la charge totale)

Situation au :	15/07/10	31/08/10	31/10/10	31/12/10	31/05/11
Dommages aux biens des particuliers	9,7	28,2	51,3	67,5	78,8
Automobile	15,0	66,3	79,8	87,1	93,5
Dommages aux biens des professionnels	8,7	17,1	37,3	55,3	71,4
Ensemble	10,0	29,1	49,6	65,2	77,4

✓ Evolution (en %) de la part d'expertises réalisées

Nota : Tous les sinistres ne faisant pas l'objet d'expertises, ce pourcentage ne pourra jamais égaler 100. Par ailleurs, le nombre de sinistres non expertisés dépend des seuils fixés par chacune des sociétés.

Situation au :	15/07/10	31/08/10	31/10/10	31/12/10	31/05/11
Dommages aux biens des particuliers	36,9	50,4	59,6	65,2	65,7
Automobile	51,9	80,1	84,4	87,0	87,3
Dommages aux biens des professionnels	40,0	47,2	60,9	67,8	70,7
Ensemble	42,3	59,7	67,6	72,6	73,2

Un an après l'événement, plus de 98% des expertises prévues ont été effectivement réalisées. C'est en dommages aux biens des professionnels, où les dossiers sont plus complexes, que ce taux est le plus bas.

✓ Pourcentage de dossiers clos et sans suite au 31 mai 2011

Situation au :	Dossiers clos (en %)	Dossiers sans suite (en %)
Dommages aux biens des particuliers	74,3	17,0
Automobile	88,1	8,9
Dommages aux biens des professionnels	57,2	16,4
Ensemble	76,8	14,4

7. LES PRINCIPALES COMMUNES TOUCHEES PAR LES INONDATIONS DE JUIN 2010

Les données par communes ont été recueillies lors d'une enquête spécifique effectuée au 31 juillet 2010. Seules 11 communes (sur les 44 sinistrées du département du Var) entrant dans le périmètre du Fond de Solidarité de l'Union Européenne (FSUE) étaient concernées. Les sociétés FFSA-GEMA ayant ventilé leurs résultats pour ces communes représentent 87 % de la charge connue au 31/07/10.

Remarques importantes : les coûts moyens par commune sont vus au 31/07/10, soit seulement un mois et demi après l'événement. Ils incluent encore une part importante de provisions et doivent être considérés avec réserves. Pour preuve, le coût moyen pour l'ensemble du Var était alors évalué à 14 224 euros alors qu'au 31/05/11, ce même ratio s'établit à 17 230 euros, soit 21 % de plus.

Par ailleurs, les franchises catastrophes naturelles des communes de Roquebrune et Puget sont respectivement quadruplée et triplée. Dans les autres communes, la franchise simple s'applique, elle s'établit à 380 € pour l'auto et l'habitation.

Communes	Superficie en km ² *	Population*	Densité de population en hab/km ² *	Nombre de logements*	Nombre d'établissements actifs*	Revenu moyen par foyer fiscal en €*	Part des sinistres de la commune (estimation) en %	Poids des indemnités de la commune en %	Coût moyen des sinistres en €	Indice (base 100)
Draguignan	53,8	37 117	690,5	17 588	3 263	21 894	26,0	41,0	22 405	158
Fréjus	102,3	52 436	512,7	39 221	5 352	21 639	9,0	17,7	27 979	197
Le Muy	66,6	8 716	130,9	4 947	872	19 611	4,7	6,6	19 865	140
Trans-en-Provence	17	5 388	317,1	2 589	450	25 367	4,2	6,0	20 465	144
Roquebrune-sur-Argens	106,1	11 451	107,9	12 192	1 508	26 058	5,4	5,8	15 335	108
Les Arcs-sur-Argens	54,3	6 217	114,6	3 339	639	21 611	4,1	2,4	8 392	59
Puget-sur-Argens	26,9	6 988	259,8	4 133	1 028	21 579	1,8	2,2	17 470	123
Taradeau	17,3	1 694	97,9	968	126	23 161	1,1	1,6	21 116	148
La Motte	28,1	2 850	101,4	1 664	269	23 579	1,0	0,9	13 533	95
Figanières	28,2	2 492	88,5	1 232	178	23 408	1,3	0,7	8 301	58
Chateaudouble	40,9	470	11,5	299	43	19 501	0,5	0,4	12 177	86
Total des communes	541,5	135 819	250,8	88 172	13 728	22 445	59,1	85,4	20 579	145
Total du département du Var	5 972,5	995 929	166,8	640 920	96 116	22 648	100	100	14 224	100

*Source : INSEE

La commune la plus touchée est Draguignan : elle concentre 41% des indemnités versées, Fréjus représentant quant à elle près d'un cinquième du montant des sinistres.

La commune de Fréjus se distingue par ailleurs par un coût moyen des sinistres en moyenne deux fois plus élevé que pour l'ensemble des communes sinistrées.

8. HISTORIQUE DES PRINCIPAUX EVENEMENTS CATASTROPHES NATURELLES DEPUIS 1988

Nature	Exercice de survenance	Désignation de l'évènement	Coût pour le marché national	
			En M€	En M€ constants*
Inondation	1988	Inondations Nîmes / octobre	288	593
Sécheresse	1989 à 2002	Subsidence	2 820	4 692
Inondation	1990	Inondations et tempêtes / février	177	340
Inondation	1992	Inondations Vaison-la-Romaine / septembre	243	436
Inondation	1993	Inondations Sud / septembre	297	511
Inondation	1993-1994	Inondations décembre-janvier	249	428
Inondation	1994	Inondations Nice et Sud-Est / novembre	122	203
Inondation	1995	Inondations janvier-février	320	514
Inondation	1995	Inondations DOM-TOM août / septembre	110	177
Inondation	1996	Inondations Sud-ouest / décembre	75	118
Inondation	1997	Inondations Normandie / juin	< 50	77
Inondation	1998	Inondations Meurthe-et-Moselle / octobre	< 50	76
Inondation	1999	Inondations Grand Sud, Aude / novembre	290	433
Ouragan	1999	Ouragans José et Lenny (Antilles)	50	75
Inondation	1999	Inondations dues aux tempêtes Lothar et Martin	300	448
Inondation	2000	Inondations Marseille / septembre	55	79
Inondation	2000	Inondations Bretagne / décembre	70	101
Inondation	2001	Inondations Somme / avril	50	70
Cyclone	2001	Cyclone Réunion	100	136
Inondation	2002	Inondations Sud-est, Gard / septembre	700	950
Inondation	2003	Inondations Sud-est / décembre	670	876
Sécheresse	2003	Subsidence	1 420	1 858
Séisme	2004	Séisme Guadeloupe / novembre	60	74
Sécheresse	2004-2008	Subsidence	535	625
Inondation	2005	Inondations Gard, Hérault / septembre	75	91
Inondation	2006	Inondations Meurthe-et-Moselle / octobre	85	97
Cyclone	2007	Cyclone Dean (Guadeloupe) / août	200	218
Séisme	2007	Séisme Martinique / novembre	50	54
Inondation	2008	Inondations Centre-Est / novembre	150	156
Inondation	2010	Inondations dues à la tempête Xynthia / février	745	745
Inondation	2010	Inondations Var / juin	615	615
Total				19 691

*coût en euros 2010 revalorisé par l'indice FFB
Source FFSA-GEMA (en gras dans le tableau) et CCR

